



FORMATION - SAISON 2019/2020

FICHE D'INSCRIPTION

STAGE FPC (Recyclage) B.E.E.S. 1^{er} Degré, BEF et BMF



RENSEIGNEMENTS ÉDUCATEUR(TRICE)¹

Nom : Prénom :
Date de naissance : N° Licence :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Portable :
Courriel Éducateur :
Courriel Club :
N°Affiliation Club : Club :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dates : 02 et 03.03.2020 **Thème :** Entraînement Attaquants Gardiens de But

Lieu : CREPS Aix-en-Provence **Coût de la Formation :** 144 € en ½ pension

Je suis en capacité physique de participer aux séances de terrain en tant que cobaye :

OUI NON

Nombre de places : 20

PIÈCES À FOURNIR

Pièces à retourner à la Ligue Méditerranéenne de Football **avant le 17 février 2020 dernier délai :**

- La fiche d'inscription
- **Le chèque de 144€²** (chèque à libeller à l'ordre de la Ligue Méditerranéenne de Football) **OU**
Autorisation de prélèvement Club avec signature et cachet obligatoire

Nous vous informons que tout dossier incomplet sera refusé et retourné. Seuls les dossiers arrivés complets seront retenus et par ordre d'arrivée, les places étant limitées.

Ligue Méditerranéenne de Football

IR2F - Europôle de l'Arbois
390, Rue Denis Papin – CS 40461 - 13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
Courriel : ir2f@mediterranee.fff.fr - Tél. 04 42 90 17 99

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CLUB (à ne remplir que pour les Personnes ne fournissant pas de chèque)

Je soussigné(e) : en ma qualité de
Président(e), Secrétaire ou Trésorier(ère) du club cité ci-dessus, autorise la L.M.F. à prélever la somme sur
le compte club.

Fait à : Le :

Le stagiaire :

Signature (suivie de la mention « lu et approuvé »)

Le Club (uniquement si paiement Club) :

Signature (suivie de la mention « lu et approuvé »)
Cachet du Club

ATTENTION !

¹Partie à remplir **OBLIGATOIREMENT** dans son **intégralité** afin de pouvoir mettre à jour vos données, vous envoyer la convocation par **courriel**, ainsi que les attestations de formation ;

²Chèque encaissé à l'issue de la formation ou en cas de **désistement à moins de 7 jours** de la formation, sauf justificatif validé par l'IR2F.